

En ce qui a trait à la diplomatie préventive, les pays nordiques et le groupe CANZ demandaient qu'un «lien opérationnel» soit établi entre la collecte d'informations exactes et opportunes sur des conflits éventuels et des mesures que pourrait envisager le Secrétaire général. En résumé, le mémoire préconisait une circulation des informations mieux coordonnée et plus ample à partir du Secrétariat, afin d'en favoriser la meilleure transmission au Secrétaire général, particulièrement aux fins d'une mise en alerte rapide, et de lui permettre de prendre les dispositions qui s'imposent. Soulignant l'importance de discussions préventives sur des problèmes possibles et la nécessité d'évaluer les situations par anticipation, le mémoire recommandait que le Conseil de sécurité encourage davantage les États membres à participer à ses délibérations par le biais, notamment, de réunions ordinaires plus fréquentes.

Au chapitre du rétablissement de la paix, c'est-à-dire du recours aux bons offices, à la médiation et à la diplomatie pour régler les différends, le mémoire préconisait une meilleure coordination et une plus grande intégration des efforts des divers organismes onusiens et régionaux expérimentés et forts de compétences dans ce domaine. En outre, il encourageait des démarches diverses d'intervenants non militaires, comme des défenseurs des causes économiques, sociales, humanitaires et écologiques. Plus particulièrement, il recommandait la création d'une équipe de personnel qualifié prête à intervenir dans la supervision d'élections, en matière de droits de la personne et dans l'administration civile.

En ce qui concerne le maintien de la paix, le mémoire exhortait à une réflexion sur des moyens de déployer rapidement des forces pour appuyer des opérations de rétablissement de la paix et pour dissuader les parties à un conflit d'avoir recours aux armes. Préconisant une meilleure coordination et une plus grande intégration des activités des départements du Secrétariat qui s'intéressent à ce domaine, les pays nordiques et le groupe CANZ reconnaissaient que le nombre croissant d'opérations de maintien de la paix alourdit le fardeau du Secrétariat, et ils recommandaient de recruter du personnel national, au besoin, pour lui venir en aide. Enfin, le mémoire soulignait combien il est important d'établir un bon système de financement des opérations. En plus d'exercer des pressions accrues sur les États membres qui négligent de payer leur quote-part, il faudrait instaurer un fonds de réserve pour que des forces de maintien de la paix puissent être détachées rapidement.

Le rapport du Secrétaire général reprend beaucoup de ces recommandations. Il devrait susciter des réactions, peut-être collectives, cette fois encore, de la part des pays nordiques et du groupe CANZ, à la session d'automne 1992 de l'Assemblée générale.